

ATTESTATION DE CONFORMITE

L'organisme certificateur LSTI

Déclare que le prestataire

NETHEOS

SIEGE : 1025 AVENUE HENRI BECQUEREL - BATIMENT 18 34000 MONTPELLIER - FRANCE

Assure des fonctions techniques d'Autorité d'enregistrement conformes à la norme :

**EN 319 411-2 V2.1.1: Signatures électroniques et infrastructures (ESI) -
Exigences de politique et de sécurité applicables aux prestataires de
service de confiance délivrant des certificats qualifiés - Partie 2: Exigences
applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des
certificats qualifiés UE**

Les fonctions assurées sont détaillées en annexe de la présente attestation.

Cette attestation est enregistrée sous le numéro : **Attestation LSTI N° 11186-1241-V1.0**

Cette attestation doit être considérée en conjonction avec le rapport d'évaluation :
LSTI 11186-1241-V1.0-EN 319 411-2

Date de début de validité 30-Août-2017

Date de fin de validité 29-Août-2019

Armelle TROTIN

Directrice de la certification

Annexe 1

Schéma de certification

Accréditation

LSTI est accrédité par le Cofrac sous le numéro n°4-0063 selon la norme NF EN ISO 17021, sous le n° 5-0546 selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 :2012 et sous le numéro n° 4-0091 selon la norme NF EN ISO/CEI 17024 et selon les règles d'application du Cofrac pour les portées précises disponibles sur le site www.cofrac.fr.

Les certificats et attestations de conformité sont émis conformément aux règles générales de la certification des Prestataires de services de confiance (PSC) **LSTI Q055** pour les certifications aux normes européennes listées au paragraphe « exigences applicables » ci-après.

Exigences applicables

Les exigences sont décrites dans les normes suivantes :

- **EN 319 401** : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique générale des prestataires de service de confiance
- **EN 319 411-1** : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique et de sécurité applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats - Partie 1 : Exigences générales
- **EN 319 411-2 V2.1.1**: Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique et de sécurité applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats qualifiés - Partie 2: Exigences applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats qualifiés UE

Et aux exigences des schéma(s) de certification

- **Q055** - Règlement de certification des prestataires de services de confiance (PSCO)

Résultats de l'évaluation de conformité

- Les fonctions listées en annexe 2 sont assurées conformément aux exigences applicables décrites dans les normes listées ci-dessus.
- Les exigences de la certification décrites dans le schéma de certification sont respectées.

Annexe 2

Fonctions assurées par le prestataire et déclarées conformes

Fonctions	Standard
AE Centralisée & AE Délégée <i>Le document</i> <i>042017_C1_DEM_v1.0_politique_d_enregistrement_et_declaration_des_pratiques_d_enregistrement décrit les exigences applicables à l'AE.</i>	EN 319 411-2
Service de publication	EN 319 411-2
Services de gestion des révocations	EN 319 411-2
Archivage des données d'enregistrement	EN 319 411-2
Archivage des données d'audit	EN 319 411-2
Hébergement de l'AE	EN 319 411-2

Suivi des modifications

Version	Date d'émission	Modification
Version 1	30-Août-2017	Initiale certification

FIN DU CERTIFICAT